



2022
2023

Projet Pédagogique A.L.S.H. Le Sanilhou



A/ Présentation générale

L'A.L.S.H. « Le Sanilhou » est une structure municipale qui assure l'accueil des enfants en journée complète ou bien en demi-journée (Matinées ou après-midi) mais un seul tarif forfaitaire s'applique sur les présences.

La situation géographique

L'ALSH Le Sanilhou est situé à Notre Dame de Sanilhac, Route de la Pierre Grise. La commune étant très étendue, il se trouve dans la partie « Bourg » de la municipalité. De par son système de ramassage sur les mercredis, il permet aux enfants résidants aux Cébrades de fréquenter sans contraintes sa structure.

Le public visé

L'ALSH Le Sanilhou accueille des enfants âgés de 2 ans et demi à 11 ans résidant essentiellement sur la commune mais permet également l'accueil d'enfants extérieurs à celle-ci (cf. Règlement de la structure). Ces enfants sont ensuite répartis par tranches d'âge, tenant ainsi compte des différents rythmes et besoins de ces derniers. On peut ainsi dénombrer deux ou trois groupes au sein de la structure selon les effectifs en présence. Dans le cas où trois groupes sont constitués, les enfants sont ainsi répartis :

Les Petits : âgés de 2 ans et demi à 4 ans (enfants scolarisés en petite et moyenne sections)

Les Moyens : âgés de 5 et 6 ans (enfants scolarisés en grande section et CP)

Les Grands : âgés de 7 à 11 ans (enfants scolarisés dans les classes du CE1 au CM2)

Lorsque deux groupes sont constitués, les enfants sont ainsi répartis :

Le groupe des 2 ans et demi à 5 ans (enfants scolarisés de la petite à la grande section)

Le groupe des 6/11ans (enfants scolarisés du CP au CM2 avec les préados lorsque ces derniers fréquentent la structure le matin avant de rejoindre l'Espace Ado qui ouvre à 13h30)

Le Sanilhou accueille les enfants de 7h30 à 18h30 les mercredis et tous les jours durant les vacances scolaires.

La Structure



L'ALSH du Sanilhou dispose de différents espaces permettant un accueil cohérent et pertinent du public concerné. Ainsi, il se compose :

- Une salle pour les plus grands appelée « ludothèque » disposant d'un coin lecture, d'une armoire contenant jeux de société et jouets et d'une étagère avec du matériel de dessin (feutres, crayons, papier, ciseaux, colle...)
- Une salle « Atelier » permettant la tenue d'activités manuelles et créatives disposant d'un lavabo permettant le nettoyage du matériel
- Une salle de motricité disposant de matelas et obstacles en mousse mais pouvant être utilisée comme salle d'activité afin de décroisonner et de proposer des activités en petits groupes.
- Une salle spécifique pour les plus petits (moins de 5 ans) disposant de mobilier et de sanitaires adaptés. Accolés à cette salle, se trouve un dortoir permettant de respecter les besoins de ces jeunes enfants.
- De sanitaires non mixtes
- Un restaurant d'enfants avec du mobilier adapté aux différentes tranches d'âges accolé à la cuisine
- Un grand garage regroupant le matériel de l'ALSH (matériel sportif et matériel spécifique)
- Un grand espace extérieur vert et arboré avec à disposition deux petits préaux, un bac à sable et une table de tennis de table

De plus, de par sa situation géographique proche du complexe sportif de la Pierre grise, le Sanilhou dispose de nombreuses infrastructures sportives :

- Un gymnase permettant la pratique de nombreux sports et activités physiques
- Un petit terrain de basket avec deux paniers
- Deux terrains de foot permettant de grands jeux extérieurs
- Un court de tennis
- Un city stade avec 2 buts de Hand et 2 paniers de basket
- Un espace forestier permettant des activités et autres jeux « nature »

L'équipe

La direction est assurée par différentes personnes tout au long de l'année :

Bonnel Christine (BAFD)

Bonnet Cyril (BAFD)

Lasserre Claire (BPJEPS)

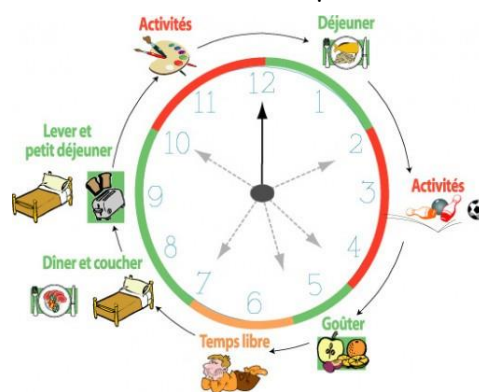
L'encadrement est assuré par une équipe de permanent intervenant également sur les temps périscolaires des écoles de la commune, facilitant ainsi la connaissance des enfants fréquentant la structure. Cette équipe se veut compétente au travers de formations variées et adaptées (BAFA, CAP petite enfance, BPJEPS.....). De par sa variété, l'équipe peut ainsi proposer un programme regroupant des activités diversifiées et de qualité.

Des réunions d'équipe permettent de faire fréquemment le bilan des différents périodes et de proposer des programmes variés aux différentes tranches d'âges.

B/ Organisation journée type Mercredis ou vacances scolaires

Bénéficiant de deux points d'accueil au sein de la commune, la municipalité met en place un système de transport des enfants depuis les Cébrades vers le centre de loisirs.

Rappel : En revanche, a navette assurant le transport scolaire des enfants en temps scolaire n'est pas assurée pendant les vacances scolaires. Il appartient aux familles d'accompagner leurs enfants jusqu'au centre de loisirs.



N.B.: L'organisation type de la journée sera soumise au protocole sanitaire fourni par la DDCSPP. Ce protocole étant évolutif, l'organisation générale peut être adaptée selon les nouvelles dispositions adoptées par la DDCSPP. (Cf. document joint)

Groupe des petits	Groupes des moyens et des grands
<p>ALSH : 7h30/9h : Accueil des enfants de tout âge dans la salle d'activités principale</p>	
<p>POINT D'ACCUEIL DES CEBRADES : 7h30/8h45 : Accueil des enfants sur le point d'accueil des Cébrades puis départ des enfants pour prendre le bus communal accompagnés par les animateurs pour se rendre à l'ALSH</p>	
<p>9h/9h30 : Arrivée des enfants des Cébrades et répartition des enfants selon leur groupe d'appartenance (en fonction des possibilités et activités les enfants pourront être amenés à fréquenter un autre groupe que celui de leur tranche d'âge). Contrôle des présences par la direction et présentation des ateliers par les animateurs.</p>	

<p>9h30/11h15 : Tenue des activités : On veillera à ce que les activités ne soient pas trop longues ni trop répétitives (activités variées) Temps de concentration chez un moins de - 6 ans : 20 minutes</p>	<p>9h30/11h45 : Tenue des activités : On veillera à ce que les activités ne soient pas trop longues ni trop répétitives (activités variées) Temps de concentration chez un plus de 6 + 6 ans : 30 minutes</p>
<p>11h15/11h45 : Temps libre avec jeux extérieurs ou intérieurs</p>	<p>11h45/12h30 : Temps libre avec jeux extérieurs ou intérieurs</p>
<p>11h45 : Après un passage aux sanitaires (lavage de mains), repas au restaurant d'enfants</p>	<p>12h30 : Après un passage aux sanitaires (lavage de mains), repas au restaurant d'enfants</p>
<p>12h45/14h30 : Après le passage aux sanitaires, départ pour un temps de repos et accueil échelonné des enfants qui se réveillent</p>	<p>13h15/14h : Temps calme avec activités libres (temps mis à profit pour permettre une pause de 20minutes pour chaque animateur)</p>
<p>15h/16h : Tenue des activités : On veillera à ce que les activités ne soient pas trop longues ni trop répétitives (activités variées) Temps de concentration chez un moins de 6 ans : 20 minutes</p>	<p>14h/16h : Tenue des activités : On veillera à ce que les activités ne soient pas trop longues ni trop répétitives (activités variées) Temps de concentration chez un plus de 6 ans : 30 minutes</p>
<p>16h15/16h45 : Après un passage aux sanitaires (lavage de mains), gouter commun au restaurant d'enfants ou à l'extérieur</p> <p>17h : Départ des enfants pour le point d'accueil des Cébrades</p>	
<p>17h/18h30 : Temps libre et départ échelonné des enfants de l'ALSH</p> <p>17h15/18h30 : Temps libre et départ échelonné des enfants de l'accueil des Cébrades</p>	
<p>18h30 : Fermeture du Sanilhou et de l'accueil des Cébrades</p>	

N.B. : Dans le cas de mutualisation avec le centre de loisirs de Marsaneix « 100% enfants », lors des vacances scolaires, un autre fonctionnement et une autre organisation de « journée type » s'appliquera du fait de l'arrivée plus tardive des enfants de Marsaneix. (Cf. fiche jointe « *Fonctionnement d'une journée type avec mutualisation* »)

C/ Organisation et objectifs pédagogiques



► Le projet éducatif de territoire et Plan Mercredis

Répondant aux attentes du projet éducatif de territoire actualisé en 2021, l'équipe d'animation du Sanilhou a défini différents objectifs pédagogiques. Ces objectifs sont intriqués aux différents temps de la vie quotidienne.

Cf. Projet éducatif de territoire et Plan Mercredis ci-joints

1 / Les modalités de participation des mineurs

Il est important d'inclure les enfants dans leur journée de présence au sein de l'ALSH afin qu'ils prennent une part active dans l'élaboration des projets et dans leur quotidien. Ainsi des modalités doivent être évoquées et pensées leur permettant d'être acteur de nos accueils de loisirs.



Dans la mesure du possible, il est préférable de proposer différentes activités par groupe sur lesquels les enfants se positionneront selon leurs envies du jour et leur accointances avec tel ou tel type d'activités. Si un enfant ne souhaite pas participer aux différentes activités proposées, demande lui sera faite d'« essayer » cet atelier mais on ne le forcera nullement à participer intégralement à cette séance.

On pourra également solliciter les groupes d'enfants afin de cibler les thématiques, sorties ou type d'activités répondant aux envies du public. Dans cette optique, on pensera également à organiser de manières ludiques les temps de la vie quotidienne en incluant les

enfants dans différentes tâches et même pourquoi pas mettre ne place un planning des tâches notamment lors des séjours.

Afin d'obtenir un bilan des différentes séquences ou périodes. On pourra proposer en fin de journée ou de semaines un retour du public en présence. On pourra également pour les séjours proposer chaque matin un retour sur la veille (« hier, j'ai aimé... », « Je n'ai pas aimé... »). Des outils de bilans pourront également être utilisés afin d'obtenir un avis sur les différents temps d'un ALSH.

2/ Les partenariats

Dans le cadre des objectifs définis dans le PEDT et dans la Plan Mercredis, l'accent est mis sur la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux du territoire. Ainsi des conventions ont été passées avec les associations sportives, culturelles et institutionnelles afin d'ancrer l'enfant au sein de son environnement directe. Des actions ponctuelles et d'autres suivies permettront l'atteinte de ces objectifs. On peut notamment citer les partenariats avec le SAS Omnisport afin de faciliter les ponts entre les accueils périscolaires et extrascolaires, avec l'Unicef dans le cadre de la signature actant Sanilhac comme « Ville Amie des Enfants », ou bien encore avec la commission chargée de la mise en place du Rucher Municipale.

D'autres actions viendront compléter cet éventail et permettront au public une meilleure connaissance de son territoire.

3 / Les temps d'accueil (arrivées et départs)

Objectifs pédagogiques :

- **Permettre un accueil individualisé en fonction des besoins de chaque enfant**
- **Favoriser la communication et la relation de confiance avec les familles.**

Ce temps est propice à l'échange entre parents, enfants et personnel d'encadrement. L'équipe est à l'écoute des familles en ce qui concerne la vie de l'enfant. C'est lors de ce temps que seront évoqués les problèmes liés au rythme de l'enfant (fatigue, maladies, petits soucis quotidiens, ...). C'est également lors de ce moment que pourront être transmis les documents relatifs à la présence de l'enfant au sein de la structure (autorisations de sortie par un tiers, remises des certificats médicaux et autres pièces, ...). S'il n'est pas directement informé, le directeur de l'ALSH doit évidemment être tenu au courant de ces différentes informations.

4 / Les temps d'activités

Objectifs pédagogiques :

- **Permettre à l'enfant de vivre son temps de loisirs en prenant en compte son individualité dans le collectif**
- **Favoriser l'implication, la participation de chacun.**
- **Permettre à l'enfant de faire ses choix**
- **Amener l'enfant à être acteur et décideur**
- **Appréhender les apprentissages fondamentaux de façon ludique**
- **Faire découvrir de nouvelles expériences et de nouvelles rencontres**
- **Faire prendre conscience aux enfants de leur patrimoine social et culturel**
- **Favoriser l'autonomie de l'enfant**
- **Donner les possibilités d'agir de façon participative**
- **Favoriser l'implication, l'adhésion des enfants**

Les activités sont proposées par l'équipe d'animation. Une attention particulière est accordée à la diversité des ateliers proposés afin d'offrir aux enfants un panel riche et varié. Pour les groupes des moyens et des grands, sont proposées deux activités bien différentes. Les enfants s'inscrivent selon leurs volontés. Ainsi, sont mis en place des ateliers de différents types :



- Des activités physiques (au travers d'activités physiques ou bien au travers de jeux sportifs ludiques)
- Des activités manuelles ou artistiques
- Des activités d'expression (projet vidéo, mise en place de scénettes théâtrales, activités de photographie, ...)
- Des activités d'ordre culturel avec la découverte de sites ou d'activités méconnues
- Des activités culinaires

Ces activités ont avant tout pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant. La conception des ateliers est pensée pour permettre à chaque enfant de s'exprimer selon ses envies, ses moyens, ses besoins et ses attentes.

Durant ces temps, l'animateur se doit d'être acteur de la séance. Son rôle peut prendre différentes formes (animateur-meneur, animateur-conseil, animateur-joueur...) mais doit demeurer garant de la sécurité des participants (sécurité affective, physique et morale).

Le rangement fait partie intégrante du temps d'activité et doit se faire en contribution avec les participants. Il est essentiel que les enfants y participent afin de faire prendre conscience de l'importance de respecter le matériel.

La tenue de sortie est également encouragée puisqu'elle ouvre de larges possibilités à l'enfant en lui faisant découvrir « autre chose », des environnements méconnus et enrichissants. De la même manière, la présence d'intervenants extérieurs et spécialisés dans des domaines spécifiques est une bonne chose pour l'enfant qui se verra alors découvrir des activités, des compétences qui ne lui sont pas familières.



5 / Les temps libres

Objectifs pédagogiques :

- **Permettre aux enfants d'être acteur de leur temps.**
- **Développer leur autonomie.**

Les temps libres sont des temps essentiels dans la vie d'un accueil de loisirs sans hébergement. En effet, ils permettent à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe sans la présence de l'adulte. Ces temps sont primordiaux puisqu'ils permettent également au participant de mettre l'accent sur ses envies et ses préférences (football pour certains, jeux de créations pour d'autres...).

L'A.L.S.H. est un centre de loisirs et le loisir doit demeurer au centre de ses ambitions. Dans ce cas précis, **l'animateur est à la disposition des enfants et peut soit rester extérieurs à ces jeux (en restant garant de la sécurité des enfants) soit participer à ces jeux si les enfants en font la demande.**

6 / Les temps calmes ou de repos

Objectifs pédagogiques :

- **Respecter le rythme et les besoins de l'enfant**
- **Faire prendre conscience aux enfants de l'importance de se reposer**
- **Permettre aux enfants d'identifier leurs besoins**

Ce temps permet aux enfants de se retrouver et se reposer après le repas. Il s'agit là de respecter les rythmes de l'enfant selon les besoins spécifiques des différentes tranches d'âge.

Pour les plus grands, ce temps calme peut se formaliser par des tapis et coussins au sol, la mise à disposition de livres, de petits jeux de



société tranquilles, de coloriages, de dessins... Il peut se faire également à l'extérieur en respectant cependant les mêmes dispositions évoquées ci-dessus.

Pour les moins de 5 ans, un temps de repos est essentiel au respect du rythme des plus petits. L'animateur, suite à un passage aux sanitaires, favorisera un climat serein et propice au sommeil des enfants (lecture d'une histoire, d'un conte, écoute d'une histoire enregistrée...). A leur réveil, les enfants seront accueillis de manière échelonnée dans la salle d'activité jouxtant la salle de repos.



7 / Les temps de repas

Objectifs pédagogiques :

- **Impliquer l'enfant dans la vie quotidienne**
- **Favoriser les échanges entre enfants et /ou avec les adultes**
- **Favoriser l'apprentissage de l'autonomie**
- **Sensibiliser à l'hygiène corporelle et alimentaire**

Après être passés aux sanitaires, les enfants s'installent comme ils le souhaitent (en respectant le mobilier mis en place pour les petits et les grands) dans le restaurant d'enfants et un animateur sera présent par table favorisant ainsi l'échange entre enfants et adultes.

L'autonomie est ici mise en avant, les enfants devant, par table, aller chercher de l'eau, du pain et débarrasser la table.

Un retour au calme sera exigé à la fin du repas avant de passer au temps libre.

8 / Modalités envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

*« Afin de proposer une démarche sécurisante pour l'enfant, son entourage et l'équipe d'animation, il est impératif d'intégrer dans le projet pédagogique l'accueil des enfants atteints de maladie, troubles de la santé ou de handicaps. Il s'agit d'établir une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune avec les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant (famille, école, institution, corps médical) et avec l'accueil de loisirs (organisateur, direction et équipe). »**

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera établi entre les familles et la structure accueillante sur demande d'une entité médicale. Après signature, l'équipe d'animation sous le contrôle de la direction appliquera la mise en place de ce protocole (prise de médicaments, régime alimentaire, protocole d'urgence quand l'enfant est atteint d'une maladie évoluant par crise...). Les traitements seront nominatifs et entreposés dans l'infirmerie sous contrôle des équipes d'encadrement.

Dans le cas de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, l'équipe mettra en place une pédagogie « au cas par cas » en fonction de l'adaptation de l'enfant ou non (et de celle du groupe). En ce qui concerne l'accueil d'enfant rencontrant des difficultés de mobilité, les ALSH sont équipés de portes et de toilettes adaptées.

Une prise en charge en duo (un adulte/ un enfant) pourra être mise en place et pourra s'élargir à l'inclusion de l'enfant dans un groupe avec un animateur référent. Un accueil à temps partiel pour une meilleure adaptation de l'enfant sera également privilégié.

La formation en amont des équipes sera mise en place pour permettre de désamorcer les réticences premières et d'accueillir l'enfant et la famille avec un minimum d'assurance.

*« Le TEMPS est le maître mot de l'accueil d'enfants en situation de handicap ; les équipes, inscrites dans cette démarche, attestent des progrès dans le temps des enfants accueillis. Elles relatent également de la richesse apportée par la présence d'enfants différents sur laquelle elles positionnent une démarche pédagogique forte basée sur le « Vivre Ensemble ». » **

**<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Accueils-collectifs-de-mineurs/Handicaps-et-ACM>*

9 / Protocole spécifique à la situation sanitaire en cas de suspicion de COVID

19



Un protocole spécifique aux ALSH de la commune a été établi par nos soins. Celui-ci détaille plus précisément la marche à suivre et les dispositions prises par nos structures (cf. Protocole spécifique)

- **Enfant accueilli à l'ALSH**

En cas de présence d'un enfant présentant tout symptôme évocateur d'infection de COVID 19 (Fièvre, toux sèche, fatigue, courbatures, maux de gorge, diarrhée, conjonctivite, maux de tête, perte de l'odorat ou du goût, éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils), un protocole particulier sera mis en place par l'équipe d'animation de la structure d'accueil.



Responsable du suivi protocolaire : le responsable de l'ALSH en place au moment de l'observation des symptômes.

1^{er} acte : Prise de température

2^{ème} acte : Eviction de l'enfant de son groupe d'activité (la salle accueillant l'enfant est l'infirmerie de l'ALSH)

3^{ème} acte : Contact auprès des responsables légaux de l'enfant pour une prise en charge et éviction de l'ALSH.

Il sera demandé aux responsables légaux de l'enfant concerné de se rapprocher de leur médecin traitant afin d'en savoir plus sur l'événement susdit. Il sera demandé aux familles l'établissement d'une attestation sur l'honneur de non contre-indications à son retour au sein de nos structures Aucun enfant ne pourra réintégrer l'ALSH sans cette attestation.

Suite au départ de l'enfant, une désinfection de l'infirmerie sera effectuée par le responsable de l'ALSH.

- **Personnel encadrant de l'ALSH**

Tout symptôme évocateur chez un encadrant, ou une personne participant à l'accueil donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

- **Cas général**

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contact sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. La déclaration de la suspicion de

cas COVID 19 sera signalée auprès des instances municipales, de santé et de la DDCSPP dans le cadre défini par le protocole général (cf. document joint)

D/ Outils de Bilan et d'évaluation

Evaluer c'est constater et analyser l'écart entre une situation espérée et la réalité. L'évaluation de l'atteinte des objectifs, qu'ils soient généraux ou bien spécifiques, peut se réaliser à différents temps du séjour ou de la période.

Ainsi, on peut évaluer :

Quotidiennement : après un temps d'animation, seul ou en équipe auprès des enfants

Ponctuellement : après un événement particulier ou bien à la fin d'un séjour ou d'une période



Ces évaluations peuvent faire intervenir différents acteurs d'un centre de loisirs et les mettre en relation au travers d'échanges formels ou non.

Les outils peuvent prendre diverses formes. Avec le « collectif » enfant, **les échanges oraux, débats ou prises de paroles (bâton de parole)** peuvent clôturer un temps ou une période afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Des formes écrites ou scripturales peuvent également être utilisées comme **l'arbre à palabres, le mur d'expression** ou bien l'utilisation de **cartes postales**.

Les réunions entre animateurs et les bilans de fin de séjours ou de période doivent permettre un bilan à tous les niveaux mais un animateur se doit également d'évaluer et de mettre en relations ses attentes (objectifs) et la réalisation de ces dernières en permanence. **L'observation de l'implication et de la participation** peut être un indice mais il est nécessaire d'aller au-delà en analysant sa pratique. Une **fiche évaluative d'un temps** d'animation peut être utilisée mais il est utile d'aller au-delà en autoévaluant sa pratique dans sa généralité :

Exemple d'outil à la disposition des animateurs et des directeurs : la grille d'évaluation et d'auto-évaluation des animateurs

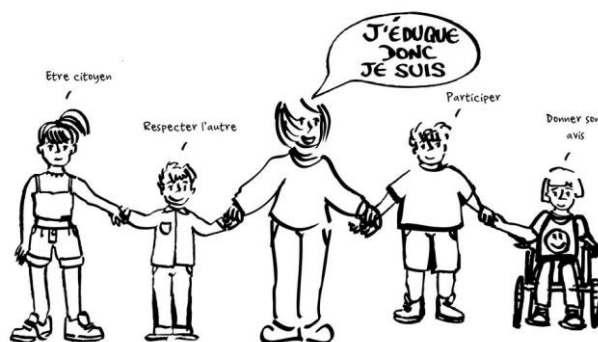
- 1 : Très satisfaisant
- 2 : Satisfaisant
- 3 : Moyen
- 4 : Insatisfaisant
- 5 : Très insatisfaisant

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement au préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Est à l'heure						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
Le fonctionnement						
Il y a t-il eu respect des horaires (accueil, activités, temps de pause...) ?						
Comment à été la préparation des activités ?						
Comment à été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment à été la gestion des temps calme ?						
Comment à été la gestion des repas ?						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						

Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec l'équipe de service						

Les familles doivent également faire partie intégrante de ce processus d'évaluation et la prise en compte de leur retours, positifs ou non, doit permettre de contrôler leurs attentes et leur taux de satisfaction.

E / La charte des animateurs



FLORAISON 

- ▶ Être garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants
- ▶ Être souriant, disponible et ponctuel
- ▶ Être professionnel et responsable
- ▶ Coordonner ses actions en cohérence avec l'équipe et favoriser une bonne communication en relayant le plus possible les informations

- ▶ S'impliquer dans l'élaboration du programme d'activités
- ▶ Être en mesure de montrer l'exemple (comportement, langage, attitude, ...)
- ▶ Favoriser l'entraide et la solidarité : être vigilant au bien être des autres, se répartir de manière adéquate les tâches en tenant compte des compétences de chacun
- ▶ Essayer de faire profiter de son expérience aux autres
- ▶ Savoir accepter les remarques et se remettre en cause
- ▶ Accepter les différences des autres, être tolérant
- ▶ Respecter le matériel et les espaces
- ▶ Le sens du travail en équipe est incontournable lorsque l'on est animateur.

Le respect et la tolérance sont des valeurs fortes dans l'équipe.